

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0007745.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom CIZERON BIO Adresse 291 route de Chevrières 42140 La Gimond Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation • Exportation 					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> - production biologique, sauf durant la période de conversion - production durant la période de conversion - production biologique avec une production non biologique • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> - production de produits biologiques - production biologique avec une production non biologique 					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 02 avril 2024 17:52:29 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 21/03/2024 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Distribution de produits divers :	Biologique
	Gamme N° 1 : Prémélanges d'additifs à base de plantes, oligo éléments, vitamines, levure de bière, substances aromatiques et apéritives	
	Gamme N° 2 : Prémix	
	Gamme N° 3 : Aliments minéraux	
	Gamme N° 4 : Aliments à base de poudre de plantes	
	Gamme N° 5 : Conservateurs (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme alimin Gamme solunat (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Agneau (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Bovin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Brebis (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Cheval (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Chèvre (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Complet Mix Ruminants (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Correcteur ruminants (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Lapin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Pondeuse (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Poulet (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Poulette	Biologique
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat poussin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Volaille (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Porcelets (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Porcs (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Truie (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Vache laitière (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)	Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Matières premières Bio :	Biologique	
Gamme Mélanges Céréaliers Bio		
Gamme N° 1 Céréales et graines Bio		
Gamme N° 2 Aliments pour animaux de ferme Bio		
Gamme N° 3 Touteaux Bio		
Gamme N° 4 Matières protéiques transformées Bio		
Gamme N° 5 Huiles		
Aliments pour animaux de ferme - Matières premières C2 :	En conversion	
Gamme Mélanges Céréaliers C2		
Gamme N° 1 Céréales et graines C2		
Gamme N° 2 Aliments pour animaux de ferme C2		
Gamme N° 3 Touteaux C2		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf
II.9 Autres informations	

DÉLIVRÉ